

l'article correspondant en usage vers 1936. Le carrier fortin surclasse nettement le william tremblay.

Je continue la citation de l'auteur qui, après avoir fait allusion aux transformations de l'époque, mentionnait:

Autrefois, quand il déboursait la forte somme (qui paraîtrait aujourd'hui ridiculement basse) pour se procurer un taschereau ou un duplessis, l'acheteur se préoccupait presque exclusivement de deux qualités: couleur et résistance à l'usure. C'était bleu ou rouge, selon les goûts de chacun mais ça devait durer au bas mot quinze ou vingt ans. Vous voyez comme nous évoluons. Depuis quelques années, on fait fi de la couleur et même de la robustesse. Pourvu que ça fonctionne bien, peu importe qu'il faille en changer dans deux ans ou dans cinq;

Ici, l'auteur touche à un sujet d'actualité: nos honorables sénateurs! Et voici ce qu'il écrit:

«Là où je ne suis plus d'accord, cependant, c'est quand on s'acharne à maintenir sur le marché des produits complètement démodés, que je soupçonne de n'avoir jamais été utiles, dont rien, en tout cas, ne justifie plus l'existence, et qui bénéficient tout de même de la hausse générale. On vient, par exemple, de nous augmenter le sénateur. N'est-ce pas extraordinaire? Comment diable peut-on justifier pareille mesure? Prétend-on nous faire croire que le «ne rien faire» en 1963 vaut davantage que l'inutilité en 1935 et que l'inaction doit coûter plus cher pour la seule raison que la vie politique dans son ensemble est à la hausse? C'est invraisemblable.

«D'autant plus qu'on nous IMPOSE l'achat du sénateur. Si nous restions libre de nous les procurer, si on les mettait en vente comme fins de série, avec les articles au rabais, peut-être le sénateur deviendrait-il l'objet d'une mode comparable à celle du vieux meuble canadien. Et, dans cette perspective, même l'augmentation du prix pourrait se justifier. On paye... pour l'effet décoratif, pour le caractère ancien.

«Il est bien connu que personne ne songerait à passer une soirée entière dans un vieux fauteuil du régime français. On y est trop mal assis. Mais on le conserve, comme objet d'art, ou à titre sentimental. De même, l'utilisation du sénateur, en politique, est un usage révolu.

Cet article est d'un ministre siégeant actuellement à la Chambre des communes. Je pensais qu'il resterait assis plus longtemps à son siège, parce que dans ce temps-là il écrivait en toute liberté. M. Gérard Pelletier a signé l'article que je viens de citer.

Voilà pourquoi je considérais que les circonstances se prêtaient bien pour citer cet article écrit il y a plusieurs années, mais qui s'adapte bien aux circonstances de ce soir.

Madame le président, je suis heureux d'avoir eu l'occasion de dire ce que je pensais de la situation.

**M. Jacques Olivier (Longueuil):** Madame le président, je n'avais vraiment pas l'intention de prendre part au débat sur le bill C-44, au stade de la deuxième lecture. Mais, après avoir écouté attentivement le discours de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je me dois de le faire. Nous pourrions lire demain ce qu'il a dit. Il a essayé de faire peser l'odieux sur les députés ici présents, sur ceux qui sont favorables à une augmentation d'indemnités en les dressant contre les pauvres.

Je trouve, madame le président, que la façon dont le député de Winnipeg-Nord-Centre a présenté les choses est hypocrite et ingrate envers les autres députés. L'indemnité que nous défendons, que nous réclamons actuellement, ce député va l'accepter comme les autres. De son propre aveu, depuis qu'il est député à la Chambre des communes il a accepté cinq augmentations d'indemnité. N'est-ce pas là de l'hypocrisie? Je me pose la question.

Madame le président, il est facile de faire de la politique en détruisant ceux qui sont à la Chambre des communes. Il est beaucoup plus difficile de parler en faveur de l'augmentation des indemnités. Il est facile de s'en aller dans sa circonscription et de dire: «Moi, j'étais contre l'augmentation de salaire.» Il est facile de dire cela, mais en arrière, on ira encaisser les chèques. Si, au lieu de proposer une

#### Traitements des députés—Loi

motion qui visait à déferer cela de six mois, le député en avait proposé une à l'effet que ceux qui n'en veulent pas ne soient pas obligés de la prendre, je l'aurais respecté. Mais il ne l'a pas fait...

Le député de Winnipeg-Nord-Centre, madame le président, n'a pas dit quels étaient ses revenus. Il n'a pas dit, lorsque l'augmentation des pensions de sécurité de la vieillesse arrivait, quelles étaient ses appréhensions. Il ne nous en parle pas de ces choses-là, par exemple. Je trouve qu'il est malhonnête pour un député élu à la Chambre des communes depuis 30 ans d'essayer de faire passer les autres députés, que ce soit les conservateurs progressistes, les créditistes, ou les libéraux, pour des imbéciles.

Je pense, madame le président, qu'on est ici pour défendre les intérêts des 22 millions de Canadiens. On n'est pas ici pour faire de la politique partisane. Ce député veut démontrer qu'on essaie de s'enrichir, aux dépens des pauvres. C'est faux, madame le président. Qu'on arrête de prendre ce député pour un agneau. Il sera le premier à empocher l'argent.

Je demande aux journalistes, lorsque l'augmentation sera acceptée, de le suivre pour voir s'il va la refuser. Ce n'est pas cela qu'il va faire. Il sera le premier à aller encaisser le chèque à la banque. Ne nous «cassons» pas la tête. Je pense que cette hypocrisie devrait se terminer. Si on veut faire de la politique, qu'on en fasse, mais qu'on n'en fasse pas «sur le dos» des pauvres, des pensionnés, des gens qui ont de la difficulté à vivre. Il n'a pas connu la misère.

Si ce gars-là a déjà représenté les syndicats, il les a mal représentés, madame le président, parce que lorsqu'il soutient qu'au départ l'on connaissait l'indemnité qui était versée, je peux lui dire que lorsque je représentais les syndiqués, ceux-ci, lors de leur engagement par une compagnie, acceptaient le salaire payé, mais six mois après, s'ils étaient membres du syndicat, ils venaient nous voir pour qu'on fasse négocier une augmentation. Si le député n'a pas fait cela, il a été malhonnête envers les syndicats et les syndiqués. Il a été malhonnête envers les travailleurs, s'il a fait cela, madame le président.

Madame le président, je pense qu'il y a des limites à «charrier» les gens, à essayer de diriger l'opinion de la population pour satisfaire la presse. Mais qu'on ne s'en fasse pas, ces gens-là veulent faire de la politique sur le dos du «pauvre monde» en invoquant l'augmentation des indemnités des députés. S'il désire le respect, il n'a qu'à déposer une motion à l'effet que l'augmentation sera accordée sur demande seulement, et s'il la refuse, on aura alors du respect pour lui. C'est tout ce que j'avais à dire, madame le président.

En terminant, je voudrais qu'on règle le problème une fois pour toutes. Je propose donc qu'en vertu des paragraphes 5 a) et b) de l'article 6 du Règlement le débat en 2<sup>e</sup> lecture se termine ce soir, après l'heure ordinaire de l'ajournement.

● (2130)

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** La présidence désire aviser l'honorable député que toute motion doit être présentée par écrit. Alors, si l'honorable député veut bien présenter sa motion par écrit, la présidence la considérera.

L'honorable député de New Westminster (M. Leggett) a la parole.

**M. Olivier:** Je m'excuse, madame le président, j'avais demandé à celui qui vous remplaçait s'il était nécessaire de la présenter par écrit, et sa réponse, je ne la mets pas en